

RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES AGENTS DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET MEDICO-SOCIAUX



Public / prérequis

ASH

Agents de Service

- ✓ Agents des services hospitaliers (ASH) en poste identifiés par les directions des établissements ou des structures employeurs exerçant en SAAD, EHPAD ou établissement de santé, public ou privé, justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté, qui seront sélectionnés par leurs employeurs (par entretien de positionnement)
- ✓ Pas de condition de qualification pré requise.

Groupes de 10 à 12 personnes

Objectifs

- Améliorer et sécuriser sa pratique professionnelle auprès des personnes soignées
- Une posture professionnelle (bienveillance, empathie)
- Protéger le personne âgée (chutes, propagation virus...)
- Capacité à observer, transmettre
- Organisation du travail en équipe
- La relation avec les résidents, aidants, membres de l'équipe
- Ethique professionnelle (confidentialité, secret professionnel, comportement)
- La réalisation de soins : critères de qualité, respect et intimité, soins d'hygiène et de confort, ergonomie)
- Transmission des informations

Intervenants

Formateurs de l'Institut de Formation aux Professions de Santé de St-Brieuc et intervenants extérieurs

Contenu / Programme

- **Test de positionnement.**
- **Module 1** : Prendre soin de la personne âgée (17h)
- **Module 2** : Répondre aux besoins de la personne âgée (18h)
- **Module 3** : Protéger la personne âgée (7h)
- **Module 4** : Aider à la réalisation des soins (21h)
- **GSU1** : (14h)
- **1 jour de bilan** soit 7h (à distance de la fin de formation)

Moyens pédagogiques

- Echanges interactifs entre formateurs et participants
- Apports et réactualisation des connaissances théoriques
- Etude de situations
- Travail individuel et collectif
- Retour sur expériences
- Travaux pratiques



84 heures sur 3 périodes distinctes



IFPS de St-Brieuc



Tarif TTC : 1033 €/personne



Calendrier des formations : consultez les fiches jointes.



Taux de satisfaction : étude en cours



Taux de réussite : étude en cours



Non éligible au CPF



Si vous êtes en situation de handicap (dyslexie, etc...), merci de prendre contact avec nous

Des questions ?
Contactez-nous au 02 96 01 70 28 ou à l'adresse :
ifps.stbrieuc@armorsante.bzh



Validation

Le dispositif étant certifiant, il sera établi une attestation de formation à l'issue de la formation.

Suite de parcours

Construire un projet professionnel en s'appuyant sur ce parcours pour la formation conduisant au diplôme d'état aide-soignant soit par :

- La consolidation du projet à murir
- L'entrée en IFAS
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Débouchés

Cette formation permet d'accéder à des postes sur lesquels ces connaissances théoriques et pratiques sont nécessaires

Employabilité

Données non disponibles (étude en cours)

Cadre législatif

- ✓ Suite à l'arrêté du 7 avril 2020, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'état d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture, il n'existe plus de « concours interne » spécifique aux ASHQ organisé par les instituts de formation aide-soignante. Dorénavant, la sélection des ASHQ est réalisée directement par les employeurs.
- ✓ Circulaire interministérielle n° DGCS/SD4/DGT/DGEFP/2020/179 du 9 octobre 2020 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge
- ✓ INSTRUCTION N° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge.
- ✓ INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1er avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge.
- ✓ INSTRUCTION N° DGEFP/2021/217 du 25 octobre 2021 relative à la mobilisation nationale en faveur de la réduction des tensions de recrutement
- ✓ CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap

L'OFFRE DE FORMATION À L'IFPS DE SAINT BRIEUC



FORMATEURS EN ACTIVITÉ ET EXPERTS DE LEUR DISCIPLINE

Les formateurs permanents de l'IFPS sont cadres de santé et experts dans leur discipline de formation.
Les intervenants extérieurs sont sélectionnés sur la base de leurs expertises disciplinaires et pédagogiques.



LOCAUX AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

L'IFPS de St Brieuc dispose de salles de simulation avec dispositifs vidéo et d'équipements récents (rails de manutention, mannequins moyenne fidélité...).



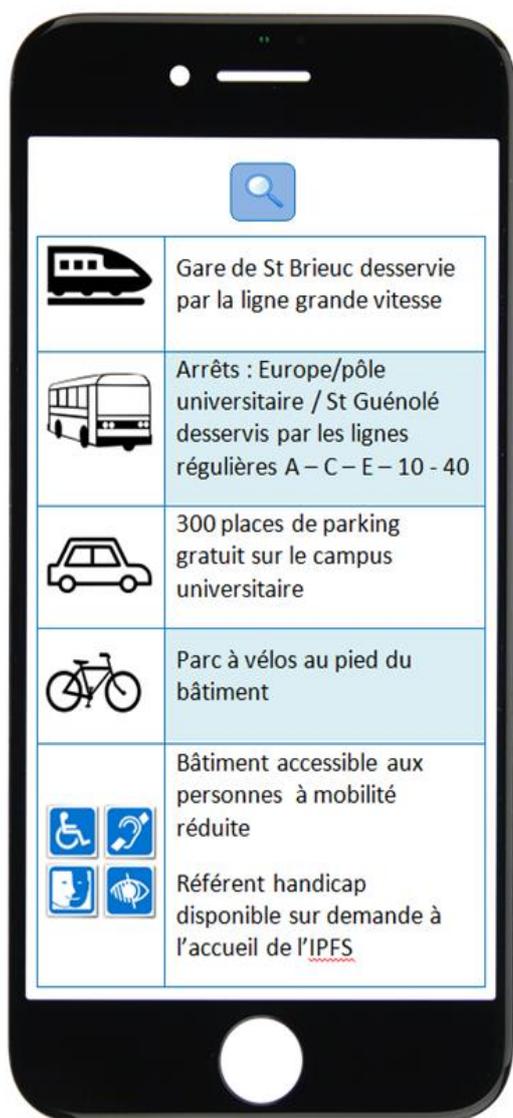
EXIGENCE QUALITÉ

Nos formations sont organisées dans le cadre des bonnes pratiques professionnelles et de leurs évolutions et répondent aux axes et actions prioritaires.



PÉDAGOGIE ACTIVE / HYBRIDE

Les sessions de formations sont conçues en mobilisant différents modèles pédagogiques et leurs outils : analyse de pratiques, jeux de rôle, tables rondes, simulation sur



Institut de Formation aux Professions de Santé de St Brieuc

✓ Heures d'ouverture : lundi au jeudi
8h30-17h00 - vendredi 8h30-16h30

Un établissement du Centre Hospitalier de St Brieuc
2 Esplanade des Prix Nobel
22 000 Saint Brieuc

Téléphone : 02 96 01 70 28
Mail : ifps.stbrieuc@armorsante.bzh

Visitez notre site www.ifps-stbrieuc.fr



Directrice IFPS	Françoise HUET, Dir. soins agréée
Directeur IFA / coordinateur IFAS	Franck COHEN
Cadre supérieur / Coordinateur IFSI	Isabelle MALINGRE
N° SIRET	262 200 090 002 29
N° DPC du CH St Brieuc	1742
N° d'agrément	5322P009922
Certification AFNOR ISO 9001:2015	N°2017/74181.4

Restauration sur le site de l'IFPS

Possibilité d'acheter votre déjeuner auprès des commerces de proximité ou de prévoir votre repas froid.

La configuration des lieux ne permet pas de se restaurer sur place le midi